

LA COMPTABILITÉ DES BNC :

La tenue du livre-journal des recettes et des dépenses

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC

Cette action s'adresse prioritairement aux professionnels libéraux qui viennent d'adhérer récemment au Centre

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé, discussion
- Cas pratiques
- Vidéo-projection
- Remise d'un support

DATES - HORAIRES - LIEUX

- Jeudi 10 septembre 2020
De 14h30 à 17h30
Strasbourg
Maison de la Comptabilité et de la Gestion
11 avenue de la Forêt-Noire
(nombre de participants limité à 20)
- Mardi 15 septembre 2020
De 14h00 à 16h00
Webinaire

TARIF

Coût inclus dans la cotisation annuelle

CONFÉRENCIÈRE

Françoise KEIFLIN,
expert-comptable

**INSCRIPTION
EN LIGNE**

(Cliquer sur le lien)

POURQUOI CE THÈME ?

Premier module du parcours de formation de l'adhérent, cette action porte sur les obligations comptables des professionnels libéraux.

Elle vise à acquérir les règles de base pour tenir une comptabilité de trésorerie et enregistrer les recettes et les dépenses professionnelles en conformité avec la réglementation fiscale.

OBJECTIF ET PROGRAMME

Les obligations comptables :

- Nomenclature comptable des professions libérales
- Recettes-dépenses ou option créances et dettes
- Particularités relatives aux recettes
- Pièces justificatives de la comptabilité
- Conservation des documents comptables

Tenue du livre-journal des recettes et des dépenses :

- Enregistrement des recettes d'exploitation et des recettes « patrimoniales »
- Enregistrement des dépenses d'exploitation et des dépenses « patrimoniales »
- Dépenses mixtes et dépenses forfaitaires
- Apports et prélèvements personnels
- Cas particuliers : les remboursements de trop versé, comptabilisation de la CSG, souscription d'un emprunt etc.
- Clôture des comptes et le tableau de passage

Cas particuliers :

- Les impayés, la comptabilisation de la CSG
- Régularisation des erreurs
- Incidences de la TVA
- Pluralité d'activités
- Récapitulation des écritures
- Exemples de tenue de livre-journal